

AMPLIFIONS

Le magazine de l'UNSA Industrie & Construction

Pages spéciales UNSA Mag n°239

Le dossier du mois

La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise



ACTU DES BRANCHES 3

- Négociations salariales dans la pharmacie d'officine
- Prime d'ancienneté dans la métallurgie
- Pérenniser le contrat Frais de santé dans la branche Chimie

DOSSIER DU MOIS 4

- La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

INTERVIEW 5

- Emmanuel SAQUET

INFOS PRATIQUES 6

- Le permis de conduire dématérialisé se généralise avec France Identité
- Financer son permis moto avec son CPF
- Les périodes de chômage indemnisé sont-elles prises en compte dans le calcul des trimestres ?

DU CÔTÉ DE L'UNSA CP 7

- Les conditions de travail en France
- Joëlle Jaubert, Présidente du comité paritaire de gestion pour le régime de branche Frais de santé & Prévoyance en 2024

Directeur de la publication
Laurent ESCURE

Rédacteur en chef
Christophe PESTELLE

Secrétaire de rédaction
Joël GRÉBIL

Imprimerie

TACTIC IMPRESSIONS

27, avenue Louis de Broglie - Bât. H6
95500 Le Thillay
01 39 86 19 08

 [UNSAIndustrieConstruction](#)

 [UNSAIndustrie](#)

Dépôt légal : mars 2024

Tirage : 9400 exemplaires

UFIC-UNSA, 21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet cedex

 contact@unsa-industrie.org

 www.unsa-industrie.org



Les jours ne se ressemblent pas...

On connaît tous des moments difficiles, et nombreux encore sont les Français, qui ont parfois du mal à trouver le sommeil pour rembourser un prêt ou une dette qu'ils ont contractés.

Ils ont du mal à dormir. Le banquier généralement n'a pas ces problèmes-là, il dort tranquille, les sommes sont petites. Mais lorsque le déficit ou la dette s'accumulent, c'est le banquier qui commence à avoir des doutes puis des angoisses, il se sent obligé de soutenir son client, même si l'opération le conduit droit dans le mur.

Chaque jour qui passe, le gouvernement fait des promesses, distribue les subventions pour éviter de trop violents soubresauts populaires. Un petit chèque par-ci, une prime par-là, le gouvernement continue de creuser son déficit en faisant croître démesurément sa dette.

Et l'État français se retrouve dans la situation de soutenir et d'aider pour prolonger la paix sociale, tout en sachant, pertinemment, que le rétablissement des fonds publics passera par des mesures sévères qui s'imposeront à nous, forcément, un jour.

C'est de bonne guerre, mais cette pression dépensière supplémentaire risque d'aggraver copieusement la situation.

Côté fédération UNSA Industrie & Construction, nous tâcherons d'accompagner au mieux nos sections et syndicats dans leurs démarches quotidiennes, certes pas simples, mais utiles pour notre développement.

Christophe PESTELLE
Secrétaire général

Négociations salariales dans la pharmacie d'officine

Les partenaires sociaux de la Pharmacie d'Officine se sont réunis en CPPNI le 29 janvier dernier, pour la négociation salariale 2024.

La FSPF et l'USPO n'ont aucun mandat pour entamer des négociations salariales.

Les négociations difficiles avec l'Assurance maladie ont conduit la FSPF à interrompre les négociations sur les salaires minima et celles portant sur un accord relatif aux classifications. C'est dans ce contexte compliqué et inacceptable que les syndicats de salariés ont décidé de suspendre unanimement toute signature d'accord collectif. Seule la réouverture d'une véritable négociation sur les salaires permettra le retour d'un dialogue social plus apaisé.

L'absence de prise en compte de la perte de pouvoir d'achat des salariés nous a conduits à publier un communiqué de presse intersyndical CFDT, CGT, CFE CGC et UNSA (FO a publié le sien de son côté).

Nous attendons que les chambres patronales se présentent le 11 mars avec des propositions sérieuses, pour une politique volontariste et dynamique, seule capable de reconnaître les efforts et garantir le maintien du pouvoir d'achat des salariés.



Prime d'ancienneté dans la métallurgie

Ce qui s'applique depuis le 1^{er} janvier 2024



La grille des salaires minima hiérarchiques (SMH) est négociée au niveau national pour les 18 classes d'emplois de la nouvelle classification et le calcul de la prime d'ancienneté évolue. Néanmoins, la valeur du point continue de faire l'objet d'au moins une négociation annuelle territoriale ou sectorielle.

Les partenaires sociaux ont la possibilité, dans chaque territoire, de maintenir des dispositions conventionnelles territoriales ou sectorielles qui s'appliquaient jusque-là, par accord autonome, afin d'éviter que des salariés ne se trouvent lésés du fait de la disparition des avantages de leur ancienne convention collective.

Le nombre d'années d'ancienneté est compris entre 3 (ancienneté minimale pour bénéficier de la prime) et 15 ans.

La valeur du point reste négociée par les partenaires sociaux au niveau territorial ou sectoriel.

Pérenniser le contrat Frais de santé dans la branche Chimie

Les employeurs étant obligés de proposer une couverture « frais de santé » à leurs salariés, la branche Chimie avait négocié et conclu un accord en 2014.

Depuis 10 ans, le contrat de santé de la branche se portait plutôt bien jusqu'en 2022 où il est devenu inadapté.

Après de nombreuses tractations, les partenaires sociaux et les assureurs ont permis d'augmenter les prestations, malgré la fragilité du contrat, tout en validant une augmentation de la cotisation qui n'avait pas bougé depuis son application.

Suite au désengagement de la Sécurité sociale sur certains remboursements, 2024 n'échappera pas à une nouvelle augmentation de la cotisation pour pérenniser notre contrat qui couvre près de 3000 salariés et ayants droits.



La consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise

Les CSE de mars et avril sont souvent consacrés à l'ouverture de la consultation sur la situation économique et financière de l'entreprise.

Le contexte politique donne à cette consultation un caractère particulier.

L'entreprise est-elle impactée par des événements particuliers ? Si oui, a-t-elle les moyens d'y faire face ?

Rappelons tout d'abord le principe :

➔ Une fois par an, les élus du CSE doivent être consultés sur la situation économique et financière de leur entreprise. Il s'agit d'une consultation et non d'une information ; l'employeur doit ouvrir clairement la procédure. Les élus disposent d'un mois pour rendre leur avis. En cas de nomination d'un expert-comptable pour les assister, ce délai est porté à deux mois.

➔ Sur quoi porte la consultation exactement ?

Les élus ont accès aux mêmes informations que les actionnaires et notamment les comptes annuels et des documents prévisionnels. Il est important de noter que cette consultation ne porte pas que sur les comptes de l'année précédente, mais aussi (et surtout) :

- sur le budget prévisionnel actualisé
- et sur la situation économique la plus récente.

Cette consultation doit apporter des éléments de réponse :

➔ Comment se porte l'entreprise : était-elle en bonne santé, quels étaient ses fonds propres (sa richesse patrimoniale) ?

➔ Information particulièrement importante, car comment appréhender l'avenir sans connaître le passé ?



➔ Comment sera traité le résultat de l'année ? Restera-t-il dans l'entreprise ou sera-t-il distribué aux actionnaires ?

➔ Quel est le budget actualisé des effets prévisibles de la crise ?

Pourquoi faire appel à un expert-comptable :

On imagine aisément que bon nombre de directions chercheront à éviter la nomination d'un expert-comptable, arguant du fait que cela coûte cher, que ce n'est pas le moment et que ça n'apporte rien, etc.. Précisons d'emblée que le prix d'une mission est directement lié à l'importance de l'entité et les taux facturés sont tout à fait comparables à ceux des consultants conseillant les directions. Rappelons d'ailleurs que les honoraires de ces derniers comme ceux du commissaire aux comptes sont intégralement payés par l'entreprise au même titre que ceux de l'expert-comptable du CSE.

Que doit apporter l'expert ?

La mission de l'expert doit bien sûr avoir du sens. Par son professionnalisme, son expérience et sa technique, il doit aider les élus à comprendre les informations financières qui leur sont communiquées. Son rôle sera essentiellement pédagogique.

Les élus doivent savoir, avec l'aide de leur expert, comment l'entreprise appréhende l'avenir.

L'expert aidera les élus à élaborer leur avis sur la situation économique et financière.

Toute l'équipe d'Explicite est mobilisée pour vous aider dans ces moments particuliers.

JEAN-MARC LENGART, Expert-Comptable
Président de la SAS Explicite
jm.lengart@explicite-cse.fr - 06 03 16 13 70





Emmanuel Saquet

Délégué syndical Laboratoires Roche, répond à nos questions.

Peux-tu présenter ton parcours professionnel en quelques mots ?

J'ai intégré le laboratoire ASTRA en tant que délégué médical en 1995. En 1998 j'ai rejoint le laboratoire ROCHE Pharma où j'ai exercé les métiers de délégué médical, directeur régional pendant plus de 20 ans pour des équipes de ville et à l'hôpital. Pendant plus de 3 ans j'ai été responsable du département projet au siège.

Aujourd'hui j'ai repris des fonctions commerciales sur le grand ouest pour des solutions innovantes.

Quel est ton parcours syndical ?

C'est mon 2^{ème} mandat en tant qu'élu UNSA. Après avoir été RS, j'ai été nommé DS et j'ai eu en charge de construire une nouvelle équipe pour les dernières élections. Nous sommes aujourd'hui première organisation syndicale chez Roche Pharma avec plus de 73 % des votes et une équipe de plus de 20 personnes élues UNSA.



Quelle est la spécificité de ton secteur d'activité pour concilier activité professionnelle et activité syndicale ?

Je suis à plus de 50 % de mon temps sur mon activité syndicale. Avec en charge des solutions innovantes à commercialiser, j'arrive facilement à organiser mon activité professionnelle. C'est important pour moi de conserver cette activité terrain.

Quelles sont pour toi les qualités nécessaires à l'exercice d'un mandat syndical ?

L'exercice d'un mandat syndical requiert plusieurs qualités essentielles :

- **Une écoute active et une communication** efficace pour prendre en compte les préoccupations et les besoins des salariés, afin de bien les représenter et de défendre leurs intérêts.
- **Une capacité de négociation** : construire une équipe resserrée de négociation est primordiale. J'ai la chance d'avoir une équipe de négociateurs unie, avec des sensibilités et des compétences différentes.
- **Le leadership** : le délégué syndical et le représentant syndical doivent être capables de mobiliser les membres du syndicat, de prendre des décisions éclairées.
- **Le sens de l'équité et de la justice** : nous devons être équitables, justes et capables de défendre les intérêts de tous sans discrimination.

Pour toi, quels sont les messages à faire passer à nos camarades ?

Une chose me semble essentielle : c'est la gestion du groupe. On doit trouver une vraie cohérence dans notre mode de fonctionnement pour être le plus efficace possible dans l'exercice de notre mandat (répartition des rôles, implication de l'ensemble du groupe.....). Les enjeux sont importants. Il faut passer du temps pour améliorer le mode de fonctionnement de l'équipe.

Je suis convaincu que le temps qu'on passe à améliorer le mode de fonctionnement de l'équipe permet à l'équipe de gagner en maturité. Donc c'est tout sauf une perte de temps.

Quels sont les points positifs pour toi à l'UNSA ?

Je suis en phase avec les valeurs de l'UNSA : l'indépendance qui permet de représenter au mieux les intérêts des collaborateurs et la solidarité pour que chacun puisse bénéficier de conditions de travail justes. J'apprécie (et c'est une vraie force) d'être soutenu dans nos actions au quotidien par la branche au niveau national. Nous y avons beaucoup d'échanges qui sont très appréciables. Merci à Joël Grebil qui est le vrai chef d'orchestre de cette équipe.

Le permis de conduire dématérialisé se généralise avec France Identité



Après une période d'expérimentation, le permis de conduire dématérialisé s'étend à toute la France depuis le 14 février 2024.

Vous pouvez désormais enregistrer votre permis de conduire dans l'application France Identité. Cela vous permet de le présenter dans sa version dématérialisée lors de tout contrôle routier. Attention, le permis numérique ne remplace pas le permis physique mais vient en complément.

Pour installer l'application France Identité (sur Android ou iOS) :

- chargez votre identité numérique dans l'application. Vous devrez avoir la nouvelle CNI au format carte bancaire. L'importation des données de votre

CNI se fait par la lecture sans contact de la puce de la carte, par le téléphone (via le protocole NFC) ;

- une fois votre identité numérique importée, prenez votre permis de conduire (les 2 types de permis -rose à trois volets ou format carte bancaire- sont acceptés pour passer en version dématérialisée ;

- allez sur [Mes points Permis*](#) pour faire la demande de RIR (relevé d'information restreint) qui comporte un QR Code : scannez ce QR Code dans l'application et vous obtenez votre permis numérique dans l'application ! Le permis rose à 3 volets reste valable jusqu'au **19 janvier 2033**.

*mespoints.permisdeconduire.gouv.fr

Financer son permis moto avec son CPF

Depuis le 12 janvier 2024, le CPF permet de financer la formation pour les épreuves théoriques et pratiques des permis permettant de conduire des motos légères ou puissantes, des voitures, des véhicules légers tractant des remorques lourdes, à condition que cela permette de conserver son emploi ou de s'inscrire dans la réalisation d'un projet professionnel.

Pour vous inscrire à ce type de formation, vous devez aller sur moncompteformation.gouv.fr et y créer un compte (si vous n'en avez pas déjà un).

Vous pouvez trouver sur ce site des offres de formation publiées par des écoles de conduite, ainsi que par des organismes possédant notamment un agrément préfectoral « *d'enseignement de la conduite à titre onéreux et de sensibilisation à la sécurité routière* ».



Les périodes de chômage indemnisé sont-elles prises en compte dans le calcul des trimestres ?

Une période de chômage durant laquelle vous percevez une indemnité de la part de Pôle Emploi (conformément à vos droits) est prise en compte par l'Assurance retraite de la Sécurité sociale. Autrement dit, cette période sans emploi contribue à allonger votre durée d'assurance retraite.

Une période de chômage indemnisé ne retarde donc pas votre départ en retraite. La limite des trimestres

validés est fixée à 4 trimestres par année civile, tout comme pour les périodes d'activité. En outre, 1 trimestre est validé tous les 50 jours d'indemnisation.

Pôle Emploi se charge de transmettre automatiquement votre situation à l'Assurance retraite. Vous n'avez donc pas de démarches particulières à effectuer pour allier chômage et retraite dans ce cas.



Les conditions de travail en France



Une enquête européenne menée par Eurofound en 2021 auprès de 71 000 actifs travaillant dans 38 pays fait un constat alarmant concernant les salariés français pour qui le travail reste pénible.

En 2017, les quatre critères de pénibilité avaient été supprimés : le port de charges lourdes, les postures douloureuses, les produits chimiques et les vibrations. Ces critères sont représentatifs de la pénibilité physique et l'enquête montre que notre pays fait pire que ses voisins allemands, néerlandais et danois, mais qu'elle est en dessous de la moyenne européenne.

Cet aspect a fait partie des grèves liées au recul de l'âge de la retraite et malgré les propositions syndicales

faites sur le sujet de la pénibilité, rien de tangible n'a été fait par le pouvoir en place.

L'enquête met aussi en évidence que les salariés français travaillent plus que les autres et dans des délais plus courts et plus encadrés.

Pour ce qui est de la reconnaissance des efforts consentis à la juste valeur, les salariés hexagonaux sont les moins nombreux. Il en est de même sur le fait d'être consulté et sur l'influence qu'ils ont concernant les aspects décisionnels liés à leur métier. Les trois sociologues français (Dominique Méda, Maëlezig Bigi et Agnès Parent-Thirion) qui ont analysé les résultats de l'enquête, indiquent que « les Français et Françaises apparaissent minés, psychologiquement et physiquement, et,

plus que leurs voisins européens, perçoivent le travail comme une menace pour leur santé ».

Ces différents constats dressent un tableau inquiétant qui place souvent notre pays en queue de peloton dans l'index de la qualité de l'emploi, mais montre dans l'analyse des autrices que « les améliorations sont à rechercher dans une plus grande autonomie accordée aux salariés, de meilleures marges de manœuvre et des possibilités d'expression et de participation aux décisions qui concernent leur travail, mais aussi les organisations dans lesquelles ils travaillent. »

Le chemin vers la codétermination à l'allemande n'est pas près de se réaliser, mais c'est pourtant vers cette voie qu'il faut tendre.



Joëlle Jaubert, Présidente du comité paritaire de gestion pour le régime de branche Frais de santé & Prévoyance en 2024

Pour les entreprises adhérentes au régime de branche, l'UNSA CP qui a toujours eu à cœur de défendre la protection sociale couvrant tous les salariés actifs et retraités, afin d'avoir de bonnes garanties, une gestion équilibrée, une mutualisation et une solidarité entre les grands groupes et des entreprises de plus petite taille du même secteur.

C'est pourquoi, en signant l'Avenant en prévoyance frais de santé de l'industrie pharmaceutique, l'UNSA CP a permis de ne pas avoir

d'augmentation de cotisation pour 2024 pour les salariés.



L'UNSA CP a d'ailleurs été élue pour l'année 2024 à la présidence du comité paritaire de gestion de l'industrie pharmaceutique.

Une année riche en événements avec l'appel d'offres pour cette branche.

L'UNSA CP, convaincue que le régime des frais de santé et prévoyance reste la meilleure réponse à la stabilisation des taux de cotisations, gèrera aux mieux les débats, dans l'écoute, tout en respectant le paritarisme.

KLESIA

PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES

Fort d'un savoir-faire reconnu et d'une connaissance experte dans les domaines de la protection sociale, KLESIA accompagne les entreprises, les salariés et les retraités en apportant des solutions adaptées et innovantes.



PRÉVOYANCE



SANTÉ



RETRAITE



ACTION SOCIALE
ET PRÉVENTION

NOUS SUIVRE

 UNSAIndustrieConstruction

 UNSAIndustrie

 www.unsa-industrie.org

